



## PRÉFÈTE DE LA SOMME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 25 novembre 2020

## 25 NOVEMBRE : JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

La Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes vise d'abord à rappeler l'importance de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes : elle s'inscrit dans la grande cause du quinquennat sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Le 25 novembre est ainsi une journée de commémoration et de mobilisation contre ces violences.

**Le 25 novembre oblige d'abord à dresser le constat de ces violences.** Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 octobre 2020, dans le département de la Somme :

- 3305 interventions à domicile pour violences conjugales ont été effectuées par les forces de l'ordre ;
- 1115 plaintes ont été déposées par les victimes de violences conjugales ;
- 1 féminicide est à déplorer (3 en 2019).

**Cette année, le contexte de confinement a accentué les tensions familiales, conduisant à une augmentation des violences.** Ainsi, les forces de l'ordre ont constaté une augmentation de leurs interventions auprès des victimes ; les signalements sur la plateforme en ligne « Arrêtons les violences » ont augmenté de 15% depuis le 30 octobre.

**Il est rappelé qu'en cas de danger immédiat, les victimes peuvent quitter leur domicile avec leurs enfants à tout moment sans attestation de déplacement.**

**En cas d'urgence et de danger immédiat :**

- appeler le 17
- utiliser le 114 par SMS, pour les personnes sourdes et malentendantes

**Pour un conseil, une orientation ou signaler un fait de violences :**

- 3919 : numéro gratuit et anonyme d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences et de leur entourage du lundi au samedi de 9h00 à 19h00
- signaler une situation vécue ou comme témoin sur la plateforme : [www.arretonslesviolences.gouv.fr](http://www.arretonslesviolences.gouv.fr)

**Service communication et  
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48  
Mél : [pref-communication@somme.gouv.fr](mailto:pref-communication@somme.gouv.fr)

1



PrefectureSomme



@Prefet80

51, Rue de la République  
80000 Amiens

**Ces constats nous obligent. Les services de l'État ont mis en place dans le département une organisation dédiée caractérisée par un maillage dense du territoire et un partenariat étroit avec tous les acteurs de terrain.** Un cadre partenarial de prévention et de lutte contre ces violences a été mis en place en 2018 et s'appuie sur 4 réseaux territoriaux pilotés par des associations. Ces réseaux suivent individuellement les victimes pour les aider dans de nombreux domaines : le logement, l'éviction du conjoint violent, le travail, la prise en charge médicale et sociale, etc.

Pour contacter les réseaux territoriaux des acteurs de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la Somme :

- Amiens : AGENA - 03 22 52 09 52 - [contact@agena.org](mailto:contact@agena.org)
- Abbeville : CIDFF 80 - siège : 03 22 22 01 94 / 03 22 31 26 31 - [cidf80@wanadoo.fr](mailto:cidf80@wanadoo.fr)
- Péronne : CIDFF 80 - siège : 03 22 22 01 94 / 03 22 31 26 31 - [cidf80@wanadoo.fr](mailto:cidf80@wanadoo.fr)
- Montdidier : la maison des familles - 06 70 82 62 40 - [maison-des-familles.montdidier@apprentis-auteuil.org](mailto:maison-des-familles.montdidier@apprentis-auteuil.org)

Pour plus d'information : <https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes/Prevention-des-violences-familiales-en-periode-de-confinement/Prevention-des-violences-familiales-en-periode-de-confinement>

**De nouveaux dispositifs sont mis en place dans le département de la Somme en 2020 et notamment :**

- **Un protocole de signalement des violences conjugales ou intrafamiliales a été signé le 8 juillet entre le procureur de la République, les forces de l'ordre (police et gendarmerie) et le CHU Amiens-Picardie.** Un nouveau dispositif permet de simplifier la prise en charge auprès des autorités compétentes en enclenchant l'action des forces de l'ordre et de la justice le plus tôt possible. Il permet de proposer à une victime de renseigner une fiche de liaison, qui sera ensuite, uniquement avec son accord, transmise aux forces de l'ordre.
- **Un Centre de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA)** est mis en place dans le cadre d'un projet interdépartemental, Oise/Somme, porté par l'Association Enquête et Médiation (Oise), en partenariat avec AGENA (Somme).
- **Une aide au départ d'urgence des victimes de violences conjugales et intrafamiliales est créée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme (CAF80)** pour soutenir les victimes. Il s'agit de faciliter leur départ en urgence du domicile en octroyant aux victimes une aide financière pour les besoins urgents (billets de train, taxi, déménagement...).
- **Les permanences d'accès aux droits sont déployées dans l'Est et le Sud-Ouest du département.** Dans le cadre du Grenelle sur les violences conjugales, le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF80) développe des permanences juridiques dans l'Est du département (Péronne, Albert et Corbie) et le Sud-Ouest (Poix de Picardie).
- **La création de la Maison de confiance et de protection des familles (MCPF) au sein de la caserne de gendarmerie d'Amiens.** Cette structure est un point d'entrée unique départemental vers les services de la gendarmerie en matière de violences intrafamiliales.

**Enfin, le 25 novembre est également un moment qui permet de mettre en valeur des actions de prévention, de sensibilisation et d'information sur tout le territoire national.**

Le site internet de la Préfecture permet d'accéder à toutes les informations relatives aux actions engagées par les acteurs du territoire : <https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes>.

Le ruban blanc est le symbole de cet engagement. C'est pour reprendre ce symbole et réaffirmer l'importance de se mobiliser contre les violences faites aux femmes qu'un ruban blanc est affiché sur les grilles de la Préfecture, des sous-préfectures et sur certaines mairies et édifices publics.